



REPUBLIQUE FRANCAISE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil Spécial n°56 du 21 juin 2016

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

SOMMAIRE

Spécial n°56 du 21 juin 2016

DRAAF

- Arrêté n°2016/DRAAF/278 du 21 juin 2016 relatif à la composition du comité régional de l'enseignement agricole (CREA) des Pays de La Loire

Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt



PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

*Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt*

**Service régional de la formation
et du développement**

ARRETE n°2016/DRAAF/278

relatif à la composition du comité régional de l'enseignement agricole (CREA) des Pays de la Loire

Le préfet de la région Pays de la Loire
Officier de l'ordre national du mérite
Officier de la légion d'honneur

VU les articles R 814-33 à R 814-40 du code rural et de la pêche maritime ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 30 mai 2014 nommant M. Henri-Michel COMET, préfet de la région Pays de la Loire ;

Considérant les propositions émises par les organismes siégeant au comité régional de l'enseignement agricole ;

SUR proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

A R R E T E

Article 1^{er}

La composition du comité régional de l'enseignement agricole est établie comme suit :

- cinq représentants de l'État :

- la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, représentant le préfet de la région des Pays de la Loire ;
- le chef du service régional de la formation et du développement de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, ou son représentant ;
- un adjoint de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, ou son représentant ;
- le recteur d'académie, ou son représentant ;
- le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, ou son représentant.

- deux représentants du conseil régional des Pays de la Loire :

- Mme Lydie BERNARD (titulaire)
- Mme Florence DESILLIERE (suppléante)
- Mme Patricia MAUSSION (titulaire)
- M. François BLANCHET(suppléant).

- un représentant de la chambre régionale d'agriculture :
 - M. Stéphane GUIOULLIER (titulaire)
 - Mme Nicole de BERSACQUES (suppléante).

- un représentant des établissements publics d'enseignement agricole :
 - M. Stephen BONNESSOEUR (titulaire)
 - M. Dominique AUBINE (suppléant).

- quatre représentants des associations ou organismes responsables d'établissements d'enseignement agricole privés ayant passé un contrat avec l'État :
 - pour le conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) :
 - M. Alain FOURMOND (titulaire)
 - M. Luc ALBERT (suppléant)
 - M. Tanneguy DE LA CHESNAIS (titulaire)
 - Mme Christine DELGERY (suppléante).

 - pour la fédération régionale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (FRMFREO) :
 - M. Thierry GALLARD (titulaire)
 - M. Yannick VITALI (suppléant).

 - pour la délégation régionale de l'union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP) :
 - M. Bruno PIVOTTI (titulaire)
 - M. Michel HIVERT (suppléant).

- huit représentants des organisations syndicales des personnels de l'enseignement agricole public :
 - pour le syndicat national de l'enseignement technique agricole public (SNETAP-FSU) et le syndicat de l'agriculture et de la consommation (SYAC-CGT) :
 - M. Émile BASIN (titulaire)
 - M. Gérard RICHARD (suppléant)
 - M. Thierry JACOB (titulaire)
 - M. Emmanuel COULON (suppléant)
 - M. Gérard PIGOIS (titulaire)
 - Mme Éliane LABIDOIRE (suppléante)
 - M. Patrice SORLUT (titulaire)
 - Mme Cécile BRETON (suppléante)
 - M. Yoann VIGNER (titulaire)
 - M. Eric COUTELAS (suppléant)
 - Mme Laurence BRAULT (titulaire)
 - M. Thierry ARENZANA (suppléant).

 - pour la confédération française démocratique du travail (CFDT) :
 - M. Michaël CHAUVET (titulaire)
 - Mme Nelly BREGEON (suppléante).

 - pour le syndicat national de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture - force ouvrière (SNERMA-FO) :
 - Mme Christelle PAPIN (titulaire)
 - M. François DAGUET (suppléant).

- quatre représentants des organisations syndicales des personnels des établissements d'enseignement agricole privé :
 - pour la fédération de l'enseignement privé - confédération française démocratique du travail (FEP-CFDT) des établissements du CNEAP :
 - M. Manuel PASTOR (titulaire)
 - M. Dominique BRUNEAU (suppléant).
 - pour la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) des établissements du CNEAP :
 - M. Hubert GERY (titulaire).
 - pour la fédération de l'enseignement privé - confédération française démocratique du travail (FEP-CFDT) des maisons familiales rurales (FRMFREO) :
 - Mme Élisabeth CAILLAUD (titulaire)
 - M. Philippe BREVET (suppléant).
 - pour la fédération de l'enseignement privé - confédération française démocratique du travail (FEP-CFDT) des établissements de l'UNREP :
 - Mme Isabelle CHRETIEN (titulaire)
 - Mme Christelle CHAUVEAU (suppléante).
- deux représentants des élèves et étudiants de l'enseignement agricole :
 - pour l'enseignement agricole public :
 - M. Marvin RAUTUREAU (titulaire)
 - Mlle Amélie HARZOUKI (suppléante).
 - pour l'enseignement agricole privé :
 - Mlle Azénor GUERMEUR (titulaire).
- quatre représentants des organisations de parents d'élèves des établissements publics et privés :
 - pour la fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) de l'enseignement agricole public :
 - Mme Nathalie SCHERDEL (titulaire).
 - pour le CNEAP :
 - M. Joseph TESTARD (titulaire)
 - M. Jean BEAULIEU (suppléant).
 - pour les maisons familiales rurales (FRMFREO) :
 - M. Dominique RAVON (titulaire)
 - Mme Martine GENDRON (suppléante).
 - pour les établissements de l'UNREP :
 - M. David LELIEVRE (titulaire)
 - Mme Sandrine MOREAU-BARTHON (suppléante).
- six représentants des organisations professionnelles et syndicales des employeurs, des exploitants et des salariés :
 - pour la fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) :
 - M. Denis PINEAU (titulaire).
 - pour jeunes agriculteurs (JA) des Pays de la Loire :
 - M. Damien HERIAULT (titulaire).

-pour la confédération paysanne des Pays de la Loire :

- M. Étienne HEULIN (titulaire).

-au titre de l'association régionale des industries alimentaires en Pays de la Loire (LIGERIAA) :

- Mme Aurélie BAZIREAU (titulaire).

-pour la fédération générale agroalimentaire - confédération française démocratique du travail des salariés de l'agroalimentaire (FGA-CFDT) :

- M. Dominique BOUHIER (titulaire).

-au titre des organisations de salariés des industries agroalimentaires :

- Non désigné.

Article 2

La secrétaire générale pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le

21 JUIN 2016



Henri-Michel COMET

